



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+dθeE+ +oC4Y0oθξ+ | θ%oA%* | ٢٤٨٧oO1
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/06/2026

Rabat, le 25 mai 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que *Sanlam Maroc* a déclaré avoir cédé sur le marché central, le 19 mai 2026, 130 000 actions *Salafin* au cours unitaire de 450,10 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, *Sanlam Maroc* déclare détenir 26 730 actions *Salafin*, soit une participation de 0,85% dans le capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, *Sanlam Maroc* envisage d'arrêter ses ventes sur la valeur *Salafin*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

05 37 68 89 00

dfsp@ammc.ma



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)